



## COLLECTE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS : LA REDEVANCE SPÉCIALE GÉNÉRALISÉE

### L'ÉDITO

#### Pourquoi avons-nous des difficultés à recruter alors que le chômage est encore élevé ?

C'était déjà vrai avant la crise sanitaire et elle n'a rien arrangé. Au contraire !

En effet, qui n'a pas entendu des chefs d'entreprise regretter d'avoir « des postes à pourvoir » mais qu'ils « ne parviennent pas à recruter » ? Certains d'entre vous se retrouveront dans ces propos, pour les tenir – ou les avoir tenus – eux-mêmes... dans des métiers en tension, mais pas seulement.

Alors, que faire ?

Rester les deux pieds dans le même sabot, sans agir, ou mieux analyser le contexte actuel et les évolutions sociétales afin de se différencier pour attirer des candidats ?

Ce sera le thème central du « Printemps des Entreprises » organisé par l'Adeto, auquel nous vous convions le jeudi 23 juin prochain à La Villa Brignac, à Ollioules.

Dans la matinée, une table ronde, en interaction avec les participants dans la salle, abordera de nombreuses thématiques autour du coût du travail et du rôle de l'Etat, de la formation, des nécessaires évolutions des processus de recrutement, de l'importance de la culture d'entreprise et de la marque employeur, de la gestion des emplois et des compétences, sans oublier – au sens large – la qualité de vie au travail et la prise en compte de l'évolution des aspirations de vie. Autant d'éléments auxquels nous tenterons d'apporter des réponses, qui, nous l'espérons, permettront de rendre nos entreprises plus attractives et notamment les TPE/PME.

Ensuite, comme la question du recrutement des jeunes générations est déterminante, des ateliers se tiendront dans l'après-midi. Ce sera l'occasion pour nous, chefs d'entreprise, d'échanger avec des représentants des étudiants et de la jeunesse du territoire métropolitain. Echanger... pour mieux se comprendre, pour partager les attentes des uns et des autres, pour mieux intégrer l'évolution sociétale dans nos processus de recrutement. En somme, co-construire le « recrutement idéal ».

Bref, une journée riche en échanges pour laquelle nous vous invitons d'ores et déjà à noter la date du 23 juin dans vos agendas !

D'ici-là, nous vous proposons de découvrir dans ce magazine l'actualité de notre territoire et notamment un dossier qui traite des évolutions à venir dans la collecte de vos déchets professionnels.

Bonne lecture !

Michel Cresp  
Président de l'ADETO



LE PÔLE D'ACTIVITÉS  
CONSERVE SON LABEL PARC + 2



RECRUTEMENT : LE CRI  
D'ALARME DES EMPLOYEURS 3



OPTIMUM : LES YEUX RIVÉS  
SUR LEUR RAISON D'ÊTRE 7





## NOUVEAUX ADHÉRENTS

Adhérer à l'Adeto, c'est avant tout une manière de participer à la vie économique du Pôle d'activités de Toulon-Ouest.

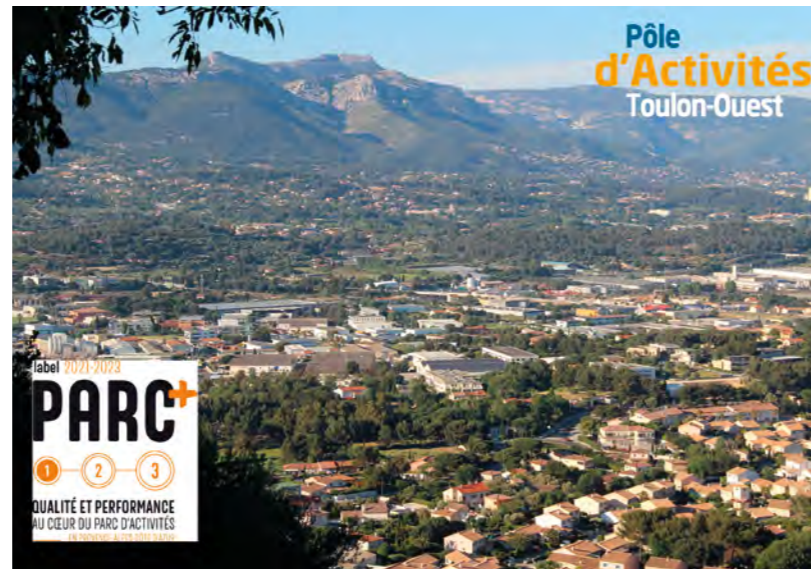
C'est donc avec plaisir que nous présentons ici nos nouveaux adhérents. Merci à eux de la confiance qu'ils nous accordent et merci aussi aux adhérents de longue date.

## Bienvenue à :

- Action Travaux Publics
- Adapei Var Méditerranée
- Afpa
- Batimex
- Brasserie La Cig
- Caro'Styl
- Charlemagne
- Clôture De Provence
- EDF
- Famitel
- Fantaisie Prod
- Mistral FM
- MTMS
- My Cezame
- Olympic Location
- Restaurant La Mamma
- Teamshell
- TLB Ingénierie - PacaToIT
- Valorisanté

## DISTINCTION : LE PÔLE D'ACTIVITÉS CONSERVE SON LABEL PARC + !

Obtenu en 2018, le label Parc+ de niveau 1 a une nouvelle fois été décerné à notre parc d'activités. Une véritable reconnaissance des efforts fournis conjointement par la Métropole, aménageur et gestionnaire du territoire, et l'Adeto, animateur économique incontournable du Pôle d'activités de Toulon-Ouest.



Le Pôle d'activités s'étend sur 800 hectares.

Attendu en fin d'année 2021, c'est finalement le 19 janvier 2022 que le verdict est tombé. La Région, en partenariat avec l'Ademe, la Dreal et l'Agence de l'eau, a dévoilé le palmarès de sa 4<sup>e</sup> édition des labels Parc+, distinction qui vise à valoriser les parcs d'activités qui œuvrent en faveur du développement durable à travers des actions concrètes d'aménagement, de gestion et d'animation.

Comme il y a quatre ans, le Pôle d'activités de Toulon-Ouest a été retenu comme lauréat du label Parc + niveau 1. L'Arbe (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement) qui anime la démarche, a souligné qu'à l'image de la précédente candidature, « l'animation demeure le point fort du pôle d'activités ». Le jury a une nouvelle fois mis en exergue la collaboration étroite et harmonieuse entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Adeto, deux entités qui s'attachent à fédérer pas moins de 14 zones d'activités différentes, implantées sur trois communes et sur un territoire de 800 hectares... Une singularité, mais aussi une force !

Les actions entreprises par l'Adeto ces derniers mois ne sont pas passées inaperçues, à l'instar de la structuration d'une filière de valorisation des biodéchets, l'adhésion à des projets forts comme le réseau régional de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) ou la micro-cartographie de l'Arbe, pour ne citer qu'elles. La création prochaine d'un espace de coworking et le soutien au déploiement de la plateforme de covoiturage Oxycar ont également été mis en avant.

Le jury, enfin, a souligné les aménagements entrepris par la Métropole pour faciliter l'accès au Pôle d'activités et fluidifier la circulation sur la zone, mais également les projets de développement des modes de transports doux et des transports en commun.

Le label Parc+ a été décerné jusqu'en 2023. Dix autres parcs d'activités ont été primés dans la région : six dans les Bouches-du-Rhône, un seul dans les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Var.



## RÉGLEMENTATION : DÉCRET TERTIAIRE : DES OBLIGATIONS À RESPECTER AVANT OCTOBRE 2022

Dans le cadre du décret relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, ou « décret tertiaire », les propriétaires ou les exploitants de ces bâtiments d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> ou plus, ont l'obligation de déclarer, avant le 30 septembre 2022, leurs consommations d'énergie sur le site Internet de l'« OPERAT ». Le déclarant devra définir une année de référence entre 2010 et 2019 et annoncer également un programme d'actions pour atteindre les objectifs de réduction d'énergie : - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040, - 60 % d'ici 2050. En cas de non-respect des obligations de déclaration, ou en cas de non-atteinte des objectifs, des sanctions sont prévues.

Plus d'informations sur le site : [www.operat.ademe.fr](http://www.operat.ademe.fr)

## EMPLOI :

## RECRUTEMENT : LE CRI D'ALARME DES EMPLOYEURS



La problématique n'est pas nouvelle, mais la crise sanitaire n'a rien arrangé. Elle sera au cœur du Printemps des entreprises, organisé par l'Adeto à la Villa Brignac le 23 juin prochain. Avec la reprise de l'activité économique, un cri d'alarme est poussé par nombre de chefs d'entreprise qui ont toutes les peines du monde à trouver des candidats. Quels sont les métiers en tension ? Pourquoi les recruteurs peinent-ils à trouver la perle rare ? Quelles solutions ? Tentative d'explications.

Un rapport de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares), publié à l'automne 2021, est venu mettre le doigt sur l'ampleur du problème. Au mois de septembre, 300 000 postes étaient à pourvoir. En face de ces offres d'emploi, des demandeurs d'emploi bien plus nombreux, soit plus de 2 millions. La logique mathématique voudrait que les 300 000 postes soient absorbés en un claquement de doigt. Mais la logique du marché du travail n'a rien d'arithmétique.

Sans surprise, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, du BTP, de l'industrie, de la santé et/ou de l'accompagnement des seniors, le transport et la logistique, ou encore le commerce, sont les segments les plus en souffrance. L'expression consacrée est celle de « métier en tension ». Sans surprise, car si la crise sanitaire et la reprise économique qui a suivi ont mis plus en lumière encore cet état de fait, la problématique n'a rien de nouveau. Avant la crise, les entreprises françaises témoignant de difficultés à recruter représentaient 8,1 %. Deux ans plus tard, elles sont 8 %. En réalité, l'augmentation des difficultés à recruter, toujours selon l'étude de la Dares, est particulièrement sensible depuis 2015.

Ces difficultés à recruter ne sont pas sans explications. D'après les observateurs, elles sont au nombre de cinq. Premièrement, l'inadéquation des formations et des compétences des candidats avec les offres d'emploi. Deuxièmement, le manque de mobilité géographique d'une part importante des demandeurs d'emploi. Troisièmement, la question des salaires et des conditions de travail, jugés peu attrayants par les candidats. Quatrièmement, intimement lié au montant des salaires, le montant des minima sociaux, trop élevés par rapport au salaire minimum. Enfin cinquièmement, la conjoncture : en temps de reprise économique, beaucoup de recruteurs sont à la recherche de profils similaires, au même moment...



## Des éléments de réponse le 23 juin ?

Pour parachever l'ensemble, la crise sanitaire n'a effectivement rien arrangé, surtout chez les jeunes qui réfléchissent ardemment à l'orientation à donner à leur vie professionnelle, mais aussi parmi les salariés des métiers dits « essentiels », invisibles pendant longtemps, puis dans la lumière au plus fort de la crise sanitaire, puis à nouveau oubliés.

Dans ce contexte, la question est posée : comment recruter aujourd'hui ? Les entreprises, les TPE/PME notamment, ont la nécessité d'évoluer et de chercher à se différencier pour attirer les candidats, de se poser la question centrale de la qualité de leur processus de recrutement, de la gestion des emplois et des parcours professionnels, mais aussi de la qualité de vie au travail. Des questions qui seront largement abordées au Printemps des Entreprises organisé par l'Adeto à la Villa Brignac le 23 juin prochain, à l'occasion d'une table ronde, puis lors d'ateliers d'échanges entre des chefs d'entreprise et des représentants des étudiants et de la jeunesse du territoire métropolitain.

**adeto**  
Le mag.

830 Boulevard de Léry - BP 70085 - 83181 SIX-FOURS  
Tél. 04 94 63 16 08 - 06 79 94 39 39  
email : [contact@adeto.fr](mailto:contact@adeto.fr)

Directeur de la Publication : Michel Cresp

Rédaction : Christophe Vincent

Conception Édition : Caractère SIRA - 04 94 74 00 09



Impression : 2100 exemplaires

Crédit photos : Couverture : Adobe Stock

p. 2 : Adeto - p. 3 : Adobe Stock  
p. 4&5 : dossier : Adobe Stock - Prise directe : DR  
p. 6 : Adobe Stock - TPM  
p. 7 : Votre Info

ISSN 2681-7357 (imprimé) - ISSN 2681-9422 (en ligne)



**Atrios**  
Immobilier

Bureaux, Locaux Commerciaux,  
Bâtiments, Terrains Industriels,  
N'HÉSITEZ PLUS  
confiez-nous votre  
immobilier d'entreprise !

VOTRE PARTENAIRE  
EN IMMOBILIER  
D'ENTREPRISE

La Seyne, Six-Fours, Ollioules,  
Signes  
TEL. 06 23 30 10 80  
[www.atrios-immobilier.fr](http://www.atrios-immobilier.fr)

VENTE ACHAT LOCATION

"VOUS AVEZ LES BIENS  
NOUS AVONS LES CLIENTS"



**Antoine et Gilles CATALA**

Toutes solutions Assurance et Banque

**Particuliers - Professionnels - Entreprises**

Zone des Playes - rue de Lisbonne  
à côté de LIDL

Tel : 04.94.10.87.10 - [agence.catalalaseyne@axa.fr](mailto:agence.catalalaseyne@axa.fr)

**Réinventons / notre métier**





**DE LA RÉPARATION  
À LA RÉFECTION**

Couverture  
Étanchéité  
Bardage

PROFESSIONNELS - COLLECTIVITÉS - PARTICULIERS  
Recherche de fuite - Sécurisation - Entretien  
Tel : 04 94 06 32 35 - [www.pacatoit.fr](http://www.pacatoit.fr)



# COLLECTE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS : LA REDEVANCE SPÉCIALE GÉNÉRALISÉE

*Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une évolution, et surtout d'une harmonisation. À l'automne dernier, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé de mettre en place la redevance spéciale métropolitaine à partir de 2022, pour financer plus justement la collecte des déchets professionnels. Les trois communes sur lesquelles rayonne le Pôle d'activités de Toulon-Ouest n'échappent pas à la règle. Quand ? Pourquoi ? Pour qui ? On vous explique.*

Il y a tout juste 10 ans, la question de la collecte des déchets professionnels connaissait un véritable tournant. Auparavant, les trois communes du Pôle d'activités de Toulon-Ouest assuraient sur la zone la collecte auprès des professionnels. À la suite du Grenelle de l'environnement, cette pratique a pris fin et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, plus aucune collecte n'était organisée à Ollioules. À La Seyne et Six-Fours, 1 100 litres par semaine d'ordures ménagères et assimilées étaient encore collectés. Une problématique anticipée et prise à bras le corps par l'Adeto qui, avec son partenaire Veolia, a organisé une collecte mutualisée pour ses adhérents, à tarifs négociés.

Cinq ans plus tard, un nouveau virage a été amorcé puisque la Métropole a « récupéré » la compétence déchets dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Depuis lors, dans un souci d'harmonisation de la gestion des déchets sur le territoire, la question de la collecte auprès des professionnels est posée, mais aussi son mode de financement. En septembre 2021, le

Conseil métropolitain a statué et a décidé du déploiement de la redevance spéciale sur son territoire.

## Une question d'équité

Le principe de la mise en application de la redevance spéciale (RS\*) est assez simple. Dorénavant, les professionnels continueront de s'acquitter de la TEOM\* (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et bénéficieront en contrepartie d'un service de ramassage des ordures ménagères et assimilées (OMA\*), dans un maximum de 1 320 litres par semaine, ainsi que de collectes papier/carton, verre et emballages. Ensuite, s'ils dépassent ce « quota », ils entrent dans le champ de la redevance spéciale. L'idée générale est de mieux organiser la collecte de déchets générés par les professionnels, de les respon-

sabiliser à leur réduction et de les inciter au tri. La redevance spéciale n'est pas obligatoire puisque le professionnel a la liberté de gérer lui-même son surplus de déchets en passant par un prestataire privé. S'il décide de les confier à la collectivité locale, cela fera l'objet d'une contractualisation entre les entreprises et la Métropole. Le fondement de la décision prise par TPM est une question d'équité entre les ménages (qui payent également la TEOM) et les professionnels qui s'acquitteront toujours de la TEOM, et pour certains, de la redevance spéciale métropolitaine, à hauteur des déchets qu'ils produisent.

**« Les déchets des professionnels ne peuvent pas être ramassés sans restriction par le service public »**

## Inciter à réduire les volumes et à trier les déchets

La Direction de la collecte de la Métropole Toulon Provence Méditerranée précise les choses : « Il s'agit aussi d'une équité de territoire, car la redevance spéciale existe déjà à Toulon et à Hyères. Nous avons l'obligation de proposer une tarification équivalente au service rendu, au risque, si nous ne le faisons pas, de nous exposer à des recours judiciaires. Il faut bien comprendre que les déchets des professionnels ne peuvent pas être ramassés sans restriction par le service public. L'objectif est également écologique : nous devons inciter les professionnels au tri, et les accompagner dans la réduction de leur volume de déchets. »

Dans les faits, pour certaines entreprises, rien ne changera si elles ne produisent « que » 1 320 litres de déchets ménagers par semaine. Pour celles qui dépassent ce seuil, la redevance spéciale s'appliquera dès le premier litre de déchets produits. Précisions utiles, les entreprises assujetties à la RS ne sont pas exonérées de la TEOM. En revanche, si le montant de la TEOM est supérieur au montant de la RS, elles ne devront pas s'acquitter de la RS, et donc rien ne change pour elles non plus. Si le montant de la RS est supérieur à la TEOM, le montant de cette dernière sera déduit. Le professionnel devra s'acquitter de la différence entre les deux, ajoutée à la TEOM.



## Quand ? Et quel montant ?

Bien évidemment, la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels des 12 communes du territoire ne se fera pas en un claquement de doigts : « Ce sera long, prévient la Direction de la collecte de la Métropole. Nous sommes en train de recruter les équipes qui vont se rendre sur le terrain à la rencontre des professionnels, adresse par adresse. Ce processus sera mis en place durant le dernier trimestre 2022, pour une première signature de contrat en 2023. »

L'information sera au préalable largement diffusée par divers canaux, et TPM s'appuiera sur ses relais, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et l'Adeto, pour ne citer qu'eux, pour sensibiliser les professionnels à cette évolution. Question légitime : le montant de la RS ? Si le montant de la TEOM dépend du foncier bâti (voir lexique), la RS prend en compte le coût de la collecte, mais aussi du traitement des déchets. Le montant de la redevance spéciale métropolitaine sera communiqué en début d'année 2023.

## Des professionnels réagissent

Mehdi Sebouai, gérant de la biscuiterie Navarro à Ollioules, voit cette harmonisation d'un très bon œil. Il pense réaliser de substantielles économies : « Nous avons connu ce passage douloureux de la prise en charge des déchets par la commune, au besoin de recourir à un prestataire privé. Cela représente un surcoût de plusieurs milliers d'euros. Nous sommes donc ravis de voir que le ramassage de nos déchets sera assuré par TPM, même si je serai très attentif à la qualité du service. Au-delà de ça, je pense que la démarche va inciter les professionnels au tri. Et c'est une excellente

chose. » Lionel Dray, gérant du restaurant Le Bay à Six-Fours-les-Plages, aurait lui souhaité que la démarche soit plus poussée : « C'est bien que les choses bougent, mais je trouve dommage que la question des biodéchets ne soit pas abordée. Nous faisons le tri à la source, les biodéchets représentent un sac de 50 litres par jour. Ce n'est pas négligeable ! Il aurait été bon d'inviter l'ensemble des restaurateurs à le faire avec des bennes prévues à cet effet. »

Sur cette thématique, le projet biodéchets orchestré par le GNI hôtellerie-restauration

Sud Paca et l'Adeto avance. Deux industriels, Les Alchimistes et Moulinot Biogaz et compost sont d'ailleurs en cours d'installation et un comité opérationnel se réunit tous les quatre mois pour faire avancer la réflexion. La collecte séparée des biodéchets sera obligatoire en 2024.

## \* Lexique

- OMA ou DMA : Les ordures ménagères et assimilés ou déchets ménagers et assimilés sont les déchets non dangereux produits par les ménages ou les professionnels, collectés dans les mêmes conditions.
- RS : Définie par le code général des collectivités territoriales, la redevance spéciale peut être instituée pour participer au financement de la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères produites par les professionnels. Les déchets dangereux ou toxiques, les gravats ou encore les déchets inertes, n'entrent pas dans ce champ.
- TEOM : La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt local perçu en parallèle de la taxe foncière. La TEOM se base sur le foncier bâti.

PRISE DIRECTE...



**Gilles Vincent,**  
vice-président de TPM  
en charge de la commission  
« Protection de l'Environnement,  
Développement durable,  
Transition écologique  
et énergétique »

**Le Mag : Cette harmonisation de la redevance spéciale, c'est un travail de longue date ?**

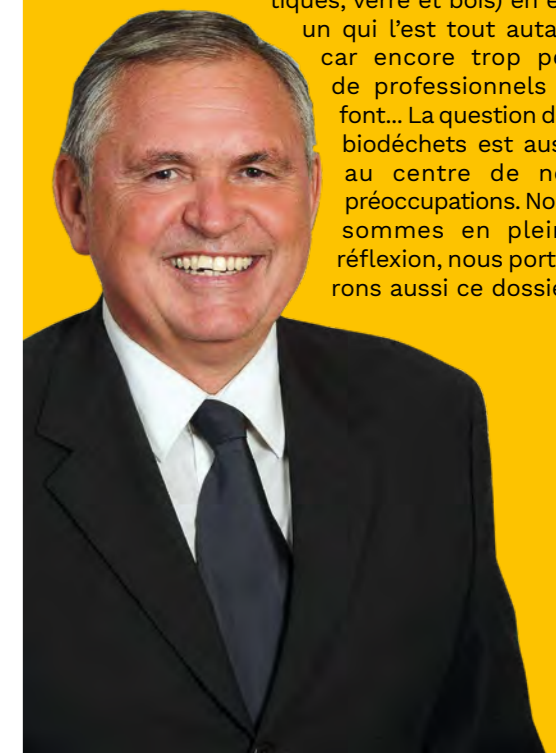
**Gilles Vincent :** Cela faisait trois ans que nous travaillions cela. Depuis que nous avons récupéré la compétence déchets, nous avons constaté que les coûts de traitement des volumes produits par les professionnels ne sont pas totalement couverts par le montant de la TEOM qu'ils payent, alors même que notre vocation est de traiter les déchets ménagers. Il y a d'ailleurs eu des contentieux judiciaires entre des associations de contribuables et des collectivités, qui s'indignaient que la TEOM qu'ils versent serve à financer le ramassage des déchets des professionnels.

**Le Mag : Ne craignez-vous pas un mécontentement de la part des professionnels ?**

**Gilles Vincent :** C'est possible, mais nous devons la mettre en place. Nous allons faire preuve de pédagogie, expliquer le dispositif. Il ne faut pas oublier que la redevance spéciale n'a pas de caractère obligatoire. Soit les professionnels confient leurs déchets à la Métropole qui, il faut le rappeler, ne fait aucun bénéfice dans cette opération, soit ils n'adhèrent pas et gèrent eux-mêmes leurs déchets en passant par un prestataire privé. Il est bon aussi de rappeler que ça n'a rien de nouveau, la redevance spéciale existe déjà à Toulon et à Hyères.

**Le Mag : Cette évolution en appelle-t-elle d'autres ?**

**Gilles Vincent :** Cette harmonisation est un dossier important. Celui de l'obligation de tri des 5 flux (papier-carton, métal, déchets plastiques, verre et bois) en est un qui l'est tout autant car encore trop peu de professionnels le font... La question des biodéchets est aussi au centre de nos préoccupations. Nous sommes en pleine réflexion, nous porterons aussi ce dossier.



Soutenir l'Université de Toulon  
c'est agir pour  
notre avenir

UNIVERSITÉ DE TOULON

La taxe d'apprentissage est le seul impôt que vous pouvez flécher !

T. 04 94 14 25 34  
ta@univ-tln.fr

<https://dfpa.univ-tln.fr/taxe-dapprentissage/>



## LE SAVIEZ-VOUS ?

## La loi en faveur des indépendants est adoptée

La loi en faveur des indépendants a été publiée au JO du 15 février 2022. Artisans, commerçants, professions libérales, dirigeants de sociétés affiliés à la sécurité sociale des travailleurs indépendants : ce sont plus de 3 millions d'entrepreneurs qui sont concernés par ce nouveau dispositif qui vise à créer un environnement juridique, fiscal et social plus simple et surtout plus protecteur. Cette loi crée un statut unique, protecteur du patrimoine personnel, pour exercer en nom propre une activité professionnelle et faciliter son passage en société. C'est maintenant l'ensemble du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel qui est protégé. Il devient insaisissable par les créanciers professionnels, par principe, sauf si l'entrepreneur en décide autrement. De plus, seuls les éléments utiles à l'activité professionnelle de l'entrepreneur individuel pourront être saisis en cas de défaillance professionnelle. Le droit de gage des créanciers s'étendra toutefois au patrimoine personnel, si l'entrepreneur a, par des manœuvres frauduleuses ou une inobservation grave et répétée des prescriptions de la législation de la sécurité sociale, rendu impossible le recouvrement de ses cotisations.

Cette loi rend aussi les indépendants éligibles à l'allocation des travailleurs indépendants, lorsqu'ils cessent leur activité devenue économiquement non viable. Les dettes de cotisations et de contributions sociales des dirigeants majoritaires de SARL pourront dorénavant être effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement des particuliers.

Elle instaure également un environnement juridique plus adapté à l'activité des travailleurs indépendants, en facilitant leur accès à la formation et en organisant la fusion du fonds d'assurance formation des artisans et des conseils de la formation des chambres de métier et de l'artisanat.

Enfin, la loi simplifie et rend plus lisible le cadre juridique applicable aux professions libérales réglementées et renove le code de l'artisanat.



**Société d'Avocats IMAVOCATS**  
23, rue Peirese  
83000 Toulon - 04 94 18 98 98  
www.imavocats.fr

**éclia**  
FORMATIONS & CONSEILS

- Optimisez votre entreprise -  
**NOUS DONNONS DE LA COULEUR À VOS TALENTS!**

Conseils en ressources humaines    Accompagnement des dirigeants

Développement d'entreprise    Mise en oeuvre plans de formations

06 16 47 49 06  
CONTACT@ECLIA CONSEILS.COM

## PRÉVENTION : SAPEURS-POMPIERS ET ADETO MAIN DANS LA MAIN

Dans le cadre de sa démarche ISO 14001:2015, norme visant à améliorer la performance environnementale des organisations et des entreprises, mais aussi pour répondre à la question de la prévention des risques sur le territoire, l'Adeto a entamé, en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83), un recensement des fiches et plans Eta.Ré (établissements répertoriés) des entreprises de Toulon-Ouest. L'Adeto va plus loin encore en facilitant l'organisation de visites ou d'exercices dans les entreprises par les services du SDIS. Une action de prévention dans laquelle tout le monde est gagnant. D'un côté, ces visites permettent aux entreprises de répondre à leurs obligations réglementaires en termes de sécurité, mais aussi d'améliorer leur procédure de réponse aux situations d'urgence. Pour le SDIS, ces rencontres au cœur du tissu économique permettent aux soldats du feu de mieux connaître encore le territoire dans l'optique d'éventuelles interventions futures, mais également de former les équipes en situation réelle. Pour l'Adeto enfin, cette action collaborative répond à son souhait d'accompagner les entreprises sur la question ô combien essentielle de la sécurité, en plus de répondre à ses obligations d'organisation certifiée (norme ISO 14001:2015).

### Comment ça marche ?

Les entreprises implantées sur le territoire du Pôle d'activités intéressées par la mise en place de visites ou d'exercices en situation réelle sont invitées à se rapprocher de l'Adeto, qui assurera le rôle de relais auprès du SDIS 83. Après validation du profil de l'entreprise volontaire, une rapide convention sera signée avec le SDIS pour poser le cadre de l'intervention. Les établissements recevant du public (ERP) et les sites multirisques (incendie, électricité, secours à la personne, explosion, etc.) sont activement recherchés.

Renseignements auprès de l'Adeto : [contact@adeto.fr](mailto:contact@adeto.fr) ou 04 94 63 16 08

**MÉTROPOLE Toulon PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**LES NOUVELLES DE**

**LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE : L'ESSENTIEL DU PROJET**

Le projet d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), porté par la Métropole TPM, circule principalement sur un site propre entre Bois Sacré à La Seyne-sur-Mer et les gares de La Pauline et du centre-ville à La Garde.

Le tracé envisagé fait 26 kilomètres de long, comprend 53 stations et se connecte à 5 gares et haltes ferroviaires, 4 Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) et 6 Parcs Relais (P+R) avec covoiturage. Il interagit avec les principales lignes terrestres et maritimes du réseau Mistral, appelé lui aussi à évoluer, ainsi qu'avec la création d'un futur RER Métropolitain.

La ligne de BHNS dessert les villes de La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde en reliant les principaux pôles générateurs de déplacements : quartiers fortement habités, centres-villes, établissements culturels et universitaires, hôpitaux, Technopôle de la Mer, zone d'activités de La Garde, grands projets en cours de réalisation...

Le matériel roulant à l'étude est un bus de 24 mètres de long au design et au confort de dernière génération, propulsé par une énergie propre.

Le coût de l'opération est de 405 M€ TTC. Elle bénéficie d'une subvention de l'État à hauteur de 40 M€. La mise en service d'une première phase est prévue dès la fin 2024. Une concertation préalable sur le projet s'est terminée fin janvier 2022.

**Grant Thornton**

**Groupe d'Audit et de Conseil, en France et dans le monde**

- Audit
- Expertise Conseil
- Conseil Financier
- Conseil Opérationnel et Outsourcing
- Conseil Juridique et Fiscal

[grantthornton.fr](http://grantthornton.fr)



## OPTIMUM : LES YEUX RIVÉS SUR LEUR RAISON D'ÊTRE

Eve-Marie Jouberteix et Stéphane Feraud ont fait grandir l'entreprise familiale pour devenir le n°2 français du logiciel de gestion pour opticiens et audioprothésistes.

En 2005, Eve-Marie Jouberteix et Stéphane Feraud étaient loin de s'imaginer qu'un peu plus de 15 ans plus tard, ils dirigeraient ensemble une société de 70 salariés installée dans le Var, qui propose un logiciel de gestion pour les opticiens et les audioprothésistes. À l'époque, le couple est salarié d'un grand groupe français de télécommunications et vit à Paris. Mais l'envie d'entreprendre se fait de plus en plus pressante. En 2007, ils franchissent le pas en rachetant Optimum. Tout sauf un hasard.

« C'était une période où le marché des nouvelles technologies était en plein essor, explique Stéphane Feraud. Tout le monde n'était pas encore connecté et les professionnels de santé étaient frileux au tout digital. On a bien compris qu'il y avait un marché... et nous avons cette entreprise sous les yeux ». Optimum n'est pas sorti du chapeau. Élisabeth Jouberteix, qui n'est autre que la maman d'Eve-Marie, avait lancé l'entreprise en 1982, à Sanary. Une société avant-gardiste qui bénéficiait d'un véritable savoir-faire auprès des opticiens : fiches clients, gestion des stocks et des devis... Pas moins de 300 clients font confiance à Optimum et sa petite équipe de cinq personnes. En 2007, c'est l'explosion :

« On a décidé d'investir à un moment où les professionnels ont eu l'obligation de se digitaliser et de gérer des flux informatiques. Il y avait plein de choses à faire. Nous avons recruté des jeunes développeurs web, des commerciaux, des formateurs... » Et parallèlement, Stéphane quitte son Paris natal pour s'installer dans le Var, tandis qu'Eve-Marie retrouve la région toulonnaise où elle a grandi.

Quinze ans plus tard, l'entreprise a fait du chemin avec quarante salariés au siège, situé depuis octobre 2020 sur la zone des Playes à La Seyne-sur-Mer, et trente autres répartis dans les bureaux de Lyon, Bordeaux, Cherbourg, Aix-en-Provence et Paris. Petit, Stéphane Feraud rêvait d'être amiral sur un navire de guerre. Aujourd'hui il est à la barre d'un vaisseau de 3 700 clients. Eve-Marie aspirait à devenir architecte... elle a bâti une stratégie qui tire tout le monde vers le haut. Mais pas n'importe comment : « Lorsque nous expliquons que nous vendons ce type de logiciels, ce n'est pas très sexy, témoigne Stéphane Feraud. Ça le devient quand on explique que notre directrice administrative et financière est la première comptable de la société, que le directeur du développement est notre premier développeur...



Eve-Marie et Stéphane espèrent devenir n°1 dans l'Hexagone

Notre raison d'être, c'est la satisfaction client mais aussi celle du collaborateur. Certains diront que c'est du marketing, mais pas du tout. Chaque décision prise se fait en harmonie avec cette raison d'être. On n'y déroge pas ».

**Optimum**  
Business Park des Playes  
229 ch. de la Farlède - Bât. D  
83500 La Seyne-sur-Mer - Tél. 04 94 10 21 04  
[www.optimumcit.com](http://www.optimumcit.com)  
[contact@optimumcit.com](mailto:contact@optimumcit.com)

## PACATOIT : PRENDRE LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

Denis Benavente a déjà connu plusieurs vies professionnelles en une seule. PacaToit est une de ses aventures, et il aimerait la voir évoluer après lui.

Il est des événements dans une vie professionnelle qui marquent, plus que d'autres. Denis Benavente est originaire de la région lyonnaise, et après des études de droit et d'économie, puis un passage au service militaire, il entre dans le milieu de la grande distribution. Le segment est en plein boom et il gravit les échelons un à un rapidement. Parvenu à des postes à responsabilités, il se retrouve dans une société qui va mettre la clef sous la porte. Trop, beaucoup trop de salariés se retrouvent sur la paille, sans qu'il ne puisse agir contre : « J'avais 40 ans, je l'ai très mal vécu. Je me suis promis de ne jamais revivre ça ». C'est là qu'il décide de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale : « Plus jamais salarié ». Après un passage remarqué dans l'univers de la communication, celui qui vit dans la région marseillaise depuis une quinzaine d'années, croise en 2013 la route du fondateur d'une franchise qui fait dans l'entretien de toiture : Attila Système. La rencontre est concluante, les débuts très prometteurs, puis l'aventure évolue en 2018 : Denis Benavente fonde, toujours à Ollioules, sa propre marque dans un univers qui est désormais le sien. « Je ne viens pas du sérail, mais je suis un peu couteau suisse. Ce

qui me plaît dans le secteur dans lequel nous sommes, c'est la notion de service. Il y a une dimension humaine que j'adore. Et puis le monde de la couverture et ses aspects techniques sont passionnants ». PacaToit se fait un nom et une réputation et se développe crânement : « Nous intervenons sur les toitures pour des réparations, de l'entretien, de l'étanchéité. La seule chose que nous ne faisons pas, c'est du neuf. »

Son rôle de dirigeant, Denis Benavente le voit d'une façon un peu particulière : 30 % de relation commerciale, 30 % de gestion, 30 % pour régler les problèmes, 10 % de réflexion : « Si je ne prends pas le temps de me poser pour réfléchir, je vais droit dans le mur. C'est le mal des TPE, le dirigeant n'a pas, ou ne prend pas le temps de le faire. » Une journée type « idéale », teintée d'énormément de bienveillance : « On pourrait dire que je suis trop gentil, je l'entends, mais je ne peux pas faire autrement. Mon parcours explique ça. J'ai dix salariés, ce sont des perles, j'essaye d'être à leur écoute, et ils me le rendent bien. » À 55 ans, ce passionné de sport et de voyage pour qui le partage en famille est l'ingrédient nécessaire à son équilibre personnel, pense à la suite de sa riche carrière : « Mes deux enfants



La dimension humaine est prépondérante dans le parcours professionnel de Denis Benavente

n'envisagent pas de reprendre la structure. Créer une société, la transmettre et la voir évoluer, c'est un sentiment que j'aimerais vraiment connaître. La société sera prête pour ça ».

**PacaToit**  
890 chemin des Delphiniums  
83190 Ollioules - Tél. 04 94 06 32 35  
[www.pacatoit.fr](http://www.pacatoit.fr)

**A R FINANCE**

Conseil sur les modes de financement : trésorerie /BFR tous investissements / croissance externe / LBO / Immobilier d'entreprise

**Frédéric RAYMON**  
tel : 07.50.09.34.00

Courtier en financements bancaires pour les PME

contact@arfinance.fr - également sur [in](https://www.linkedin.com)

837 bis allée de Paris - ZA des Playes - 83 500 La Seyne sur Mer

Accompagnement / aide à la décision  
Optimisation des coûts et des délais



## Locations

■ **Places de stationnement** - 15 places. Le Square. ZAC de la Millonne 2 - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate **50 € HT/mois/place** - Vincent Bergmann - 04 94 11 51 00 - 06 10 81 14 51

■ **5 m<sup>2</sup> Box** - Container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 88 € HT/mois** Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **7 m<sup>2</sup> Box** - Container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 117,5 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **9 m<sup>2</sup> Box** - Container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 144 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **12m<sup>2</sup>, 14m<sup>2</sup>, 14m<sup>2</sup>, 15m<sup>2</sup>, 18m<sup>2</sup> et 60m<sup>2</sup> Bureaux** En open space, clim, pkgs privés, vidéosurveillance, gardiennage, portails électriques, crèche - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 € /HT/HC/m<sup>2</sup>/an** Business To Building - Mme Garnier - 04 94 06 57 41

■ **14 m<sup>2</sup> Box** - Container maritime dans entrepôt sécurisé, accès 24h/7j, vidéosurveillance, parking privé, location courte et longue durée - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **à partir de 177 € HT/mois** - Stockertout - contact@stockertout.com - 04 94 100 300

■ **28 m<sup>2</sup> Local commercial** - Rénové, situé au cœur de la ville. Belle visibilité avec vitrine, pièce principale, cuisine et WC - Charges en sus : 20 € - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **340 € HC/mois** Century 21 - Cap Sicié Immobilier - Alban Palenzuela - 04 94 71 76 80

■ **33 m<sup>2</sup> Bureau** - 1 bureau, situé au 2<sup>e</sup> étage avec ascenseur, climatisation et fibre. 1 place de parking privative + un parking visiteurs - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **427 € HT/HC/mois** - SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **37 m<sup>2</sup> Bureau** - Dans centre convivial, en RDC, clé en main tout équipés. Prestations : accueil, ménage, terrasse, cuisine, salle de réunion, etc. - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 050 € HT/mois** - Immino Pro - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **43 m<sup>2</sup> Salle de réunion** - Au 1<sup>er</sup> étage, ascenseur, climatisé. Rétroprojecteur, écran, tableau, paperboard, imprimante, eau, machine à café et café, places de parking - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **300 € HT/ jour ou 150 € HT/demi-journée** ADI - Karine Maïké ou Nina Scatena - 04 22 18 20 10

■ **48 m<sup>2</sup> Bureau** - 2 bureaux, situés au 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur, climatisation et fibre. 1 place de parking privative + un parking visiteurs - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **633 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **70 m<sup>2</sup> Bureau** - Zone franche. Plateau de 2 bureaux + salle d'attente + remise, dans immeuble de standing avec accès à salle de réunion et parking privé. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **875 € HT/mois** - Immino Pro - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **77 m<sup>2</sup> Bureaux** - Situés en zone franche. Bureaux bien agencés dans immeuble de standing avec balcon privatif, parking, accès salle de réunion - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **960 € HT/mois** - Immino Pro - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **95 m<sup>2</sup> Bureaux** - Au 1<sup>er</sup> étage, avec parking collectif. 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate **170 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **121 m<sup>2</sup> Bureaux** - Cloisonnés, situés au 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur, climatisation et fibre. 2 places de parking privatives + un parking visiteurs - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 573 € HT/HC/mois** SCI DMJIN - 06 60 09 27 86

■ **130 m<sup>2</sup> Bureaux** - À rénover au R+1 (sans ascenseur) 1 bureau fermé, 1 open-space, 1 local archives, kitchenette, WC, clim, pkgs privés, vidéosurveillance, gardiennage, crèche - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **130 € /HT/HC/m<sup>2</sup>/an** Business To Building - Mme Garnier - 04 94 06 57 41

■ **150 m<sup>2</sup> Zone de stockage** - Au sein d'un entrepôt bien situé (proche gare et autoroute), espace de stockage pour marchandise avec accès bureau 14 m<sup>2</sup> et sanitaires - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : mai 2023 **1 650 € HT/mois** - Immino Pro - Caroline Renard - 06 67 20 22 12

■ **160 m<sup>2</sup> Bureau** - Avec places de parking privatives. 15 % HT du loyer annuel HT à la charge du preneur, payables le jour de la signature du bail. 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **150 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **177 m<sup>2</sup> Bureau** - Neufs, idéalement situés à l'entrée de l'agglomération ouest de Toulon - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : 2023 - **204 € HT/m<sup>2</sup>/an** - Didier Chomat - 06 65 04 00 25

■ **256 m<sup>2</sup> Local commercial** - Proposant un bel emplacement en bordure de l'avenue Jean Monnet. Honoraires : 15% HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate **46 080 € HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **288 m<sup>2</sup> Bureau** - En rez-de-chaussée, très bon état. 2 places de stationnement. 2 sanitaires privatifs dont 1 PMR - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **208 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **352 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux comprenant un RDC de 232 m<sup>2</sup> et un étage de 120 m<sup>2</sup>. Grand parking collectif devant les locaux. Belle visibilité. Pas de porte en sus : 50 000 € HT/HD - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **50 000 € HT/HC/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **1 300 m<sup>2</sup> Entrepôt** - Dans un ensemble industriel situé dans la ZI des Playes, entrepôt de 1 300 m<sup>2</sup> disposant de 4 quais et d'une grande hauteur - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : à préciser - **110 500 € HT/HC/an** CBRE - BC Conseil Jean-Philippe Cas - 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

■ **1 437 m<sup>2</sup> Bureau** - Dans immeuble neuf indépendant au sein du Technopôle de la Mer (Seaty Campus). 15 % HT du loyer annuel HT à la charge du preneur - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire - **165 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 496 m<sup>2</sup> divisibles à partir de 172 m<sup>2</sup> Bureaux** Bâtiment à construire à usage de bureaux, divisibles à partir de 172 m<sup>2</sup>. Bon ratio de parking (1 place pour 28 m<sup>2</sup>) - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : à construire - **175 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **6 870 m<sup>2</sup> divisibles à partir de 607 m<sup>2</sup> Bureaux** Bâtiment à construire à usage de bureaux divisibles à partir de 606,90 m<sup>2</sup>. Honoraires : 15 % HT du loyer annuel HT - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire **165 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

## Ventes

■ **133 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate **271 000 € HT** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **161 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate **335 000 € HT** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **167 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate **337 000 € HT** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **203 m<sup>2</sup> Bureaux** - Dans immeuble récent, situés au RDC et disposant de 3 accès indépendants. 2 box en sous-sol, 3 parkings en extérieur. Prix HFA - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate **550 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **224 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux neufs en rez-de-chaussée. Livrés fluides en attente, vitrines à la charge de l'acquéreur. Honoraires à la charge du propriétaire - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate **466 000 € HT** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **245 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux commerciaux neufs, livrés bruts, fluides en attente. 18 places de stationnements dédiées. 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate **491 666 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **258 m<sup>2</sup> Bureau** - Pour investissement, loués 29 000 € HT/an, avec parking. Hors frais d'agence - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **440 000 € HT** Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **280 m<sup>2</sup> Commerces** - Locaux commerciaux neufs en RDC, carrelés, huisseries posées, fluides en attente. 10 places de parking. 5% HT du prix vente HT HD à charge acquéreur - 83140 Six-Fours-les-Plages - Disponibilité : immédiate - **634 000 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **457 m<sup>2</sup> Local commercial** - En centre ville, pour alimentaire ou tous commerces. Travaux à prévoir avec possibilité de modification de façade. Hors frais d'agence - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **350 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **1 200 m<sup>2</sup> Local d'activités** - Pour investisseur, situé ZA des Playes. Loué 158 000 €/an. Terrain de 6 180 m<sup>2</sup>, potentiel constructibilité supplémentaire. Hors frais d'agence - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **2 400 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80

■ **1 437 m<sup>2</sup> Bureau** - Dans immeuble neuf indépendant au sein du Technopôle de la Mer (Seaty Campus). 1,5 % HT du prix vente HT à la charge de l'acquéreur - 83190 Ollioules - Disponibilité : à construire **3 645 000 € HT** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **2 096 m<sup>2</sup> Bureau** - Avec 58 places de parking. 5 % HT du prix vente HT HD à charge acquéreur - 83500 La Seyne-sur-Mer - Disponibilité : immédiate - **1 250 000 € HT/HD** - CBRE - BC Conseil Boris Bernois - 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

■ **5 624 m<sup>2</sup> Terrain** - En zone d'activité pour commerce, artisanat, bureaux ou hôtel. Proche autoroute. Emprise 50 %. Prix HFA - 83190 Ollioules - Disponibilité : immédiate - **1 800 000 € HT** - Atrios Immobilier - Jacques Boussaroque - 06 23 30 10 80